



RECUEIL DES ENGAGEMENTS DU CANADA AUX ACCORDS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique sur la préservation de la harde de caribous de la Porcupine

CATÉGORIE DU SUJET :

Biodiversité et écosystèmes

TYPE D'ACCORD / D'INSTRUMENT :

Canada – États-Unis

FORME :

Traité juridiquement contraignant

ÉTAT :

- Signé par le Canada le 17 juillet 1987
- Ratifié par le Canada le 17 juillet 1987
- Entrée en vigueur au Canada le 17 juillet 1987
- Entrée en vigueur à l'échelle internationale le 17 juillet 1987
- Permanent

MINISTÈRE RESPONSABLE ET MINISTÈRES PARTENAIRES :

Responsable : Environnement et Changement climatique Canada

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Liens Web :

[Site Web Information sur les traités du Canada](#)

Personnes-ressources :

[ECCC – Informatique](#)

L'ÉDITION DU RECUEIL :

Octobre 2018

RÉSUMÉ EN LANGAGE CLAIR

La harde de caribous de la Porcupine migre tous les ans entre le Canada et les États-Unis. L'Accord international sur les caribous de la Porcupine est important pour le Canada puisque les Premières Nations au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest dépendent de cette harde de caribous aux fins de subsistance. L'Accord assure la coordination des efforts de préservation par les deux pays et donne la possibilité de faire une utilisation habituelle et traditionnelle de la harde de caribous aux résidents des régions rurales du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que de l'Alaska.

L'Accord a établi un conseil international avec représentation égale du Canada et des États-Unis. Le conseil recommande des mesures pour préserver les habitats fragiles; et ses activités de gestion comprennent des plans de récolte et des activités de collecte de données conçus pour maintenir la santé de la harde. La surveillance indique que la population de la harde est en bonne santé.

OBJECTIF

Les objectifs du présent Accord sont les suivants :

- Préserver la harde de caribous de la Porcupine et son habitat par le biais de mesures internationales de coopération et de coordination, afin de limiter au minimum les risques de dommages irréversibles et les effets pernicioeux à long terme que pourrait causer l'utilisation des caribous ou de leur habitat;
- Donner la possibilité de faire une utilisation habituelle et traditionnelle de la harde de caribous aux résidents des régions rurales de l'Alaska, aux utilisateurs autochtones du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, tels qu'ils sont définis dans les sections A8 et A9 de l'Entente sur la gestion de la harde de caribous de la Porcupine (1985);
- Permettre aux utilisateurs de caribous de la Porcupine de participer à la coordination internationale de la préservation de la harde et de son habitat;
- Favoriser la coopération et la communication entre les gouvernements, les utilisateurs des caribous de la



Porcupine et d'autres intéressés en vue d'atteindre les objectifs énoncés ci-dessus.

L'Accord international sur les caribous de la Porcupine prévoit la préservation coordonnée de la harde de caribous de Porcupine qui migre chaque année entre le Canada et les États-Unis.

ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

L'Accord exige la création d'un conseil international dont quatre membres sont nommés par le Canada et quatre autres par les États-Unis (É.-U.).

Le conseil émet des avis et recommande :

- des programmes pour la surveillance des conditions actuelles de la harde;
- des mesures pour recueillir et partager les données sur la récolte;
- l'allocation de récolte générale et les limites de récolte pour chaque pays;
- des mesures pour surveiller et préserver l'habitat de la harde;
- des moyens permettant d'assurer la possibilité d'utiliser la harde de façon coutumière et traditionnelle;
- des moyens permettant la participation des usagers (chasseurs récréatifs, tribus des Premières Nations et indiennes de l'Alaska) à la coordination internationale pour la préservation du caribou de la Porcupine;
- moyens d'encourager et de faciliter la communication entre les gouvernements, les usagers et d'autres.

Déterminer, conseiller et recommander des mesures pour préserver les habitats fragiles de la harde de caribous de la Porcupine.

RÉSULTATS ATTENDUS

Le présent Accord devrait permettre de coordonner la conservation de la harde de caribous de la Porcupine et de son habitat. Le Conseil a mis sur pied un comité technique composé d'experts canadiens et américains des régions participantes qui assurent activement la surveillance et le suivi de la santé de la harde et de son habitat. Les renseignements en matière de surveillance servent à établir des stratégies de gestion de la récolte et à prendre des décisions en matière de gestion relativement à l'habitat et à la récolte en fonction des régions de concert avec l'autorité de gestion des terres du Canada et des États-Unis.

PARTICIPATION DU CANADA

Le présent Accord est important pour le Canada parce que la harde de caribous de la Porcupine est une espèce transfrontalière dont dépendent les Premières Nations du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest pour leur subsistance. La reconnaissance des droits de récolte des

Premières Nations associés à cette harde est bien établie dans les ententes sur les revendications territoriales qui remontent à la Convention définitive des Inuvialuit. Au Canada, les parcs nationaux Vuntut et Ivvavik assurent la protection de l'habitat de la harde de caribous de la Porcupine et sont gérés par Parcs Canada.

L'Accord de gestion des caribous de la Porcupine a été signé en 1985, établi au départ dans l'Entente sur les revendications territoriales des Inuvialuit, et a depuis été incorporé dans des ententes subséquentes sur les revendications territoriales du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Un [Conseil de gestion du caribou de la Porcupine \(CGCP\)](#) a été mis sur pied à titre de comité consultatif pour cet accord national, composé de représentants canadiens des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Canada, ainsi que de toutes les Premières Nations qui ont utilisé cette harde à des fins traditionnelles.

Après la signature de l'Accord de gestion des caribous de la Porcupine, l'Accord international sur les caribous de la Porcupine a été établi afin de favoriser la collaboration internationale pour la conservation de cette harde transfrontalière.

Le Canada copréside le Comité international du caribou de la Porcupine. Les tâches comprennent ce qui suit :

- organiser les réunions et y assister;
- faciliter la nomination de membres canadiens au Conseil;
- s'acquitter des activités précisées dans l'Accord (voir les mesures requises).

Les trois autres membres du Canada représentent le territoire du Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et les Premières Nations.

RÉSULTATS ET PROGRÈS

Activités

Le Canada assure un leadership continu en tant que coprésident du Conseil et a participé à la dernière réunion en personne du Comité, tenue à Fairbanks et Venetie, Alaska, en novembre 2016. Lors de la réunion à Venetie, le Conseil a partagé les dernières constatations scientifiques et a reçu des commentaires des résidents du village et des fonctionnaires concernant l'importance de conserver le troupeau. Au cours de la réunion du Conseil d'administration, le Conseil a reconnu la nécessité d'intensifier ses efforts de communication, et ont apprécié recevoir une présentation sur une technique de recensement améliorée et ont exprimé leur soutien continu du travail du Comité Technique. Le Canada est également coprésident du Comité technique qui est responsable de surveiller la santé de la harde et son



habitat. Le Comité achève l'élaboration de son plan de travail, qui souligne les activités et les priorités clés en matière de recherche et de surveillance pour la harde au cours des cinq prochaines années.

Le Comité a été reconstitué en 2012, après que les États-Unis ont procédé à la nomination en règle des membres. La réunion en personne se tient chaque année, en alternance, en Alaska et au Canada.

Le Comité international du caribou de la Porcupine a reconnu officiellement un comité technique du caribou de la Porcupine, composé de représentants des agences de gestion et de chercheurs de l'Université de l'Alaska. Le comité s'est réuni de façon informelle depuis 1978. La première tâche de ce comité a consisté en la rédaction d'un rapport sur les habitats fragiles, lequel rapport a été approuvé en 1993.

Le Comité international du caribou de la Porcupine a approuvé un plan de conservation international en 1995. Le gouvernement du Yukon a pris l'initiative d'élaborer et de dresser le plan. Le Comité international du caribou de la Porcupine a coparrainé un atelier sur les déclarations de récolte dans la harde de la Porcupine. À titre de suivi, des représentants des usages au Comité ont accepté de mettre sur pied un sous-comité pour recommander un protocole de surveillance de la récolte entre les deux pays. Le Comité international ne coordonne pas officiellement la recherche, mais fournit une tribune de discussion où l'on peut faire état des recherches et des activités de surveillance courantes dans le périmètre de la harde.

Le Comité international du caribou de la Porcupine a produit cinq rapports « annuels » depuis sa création. Son dernier rapport remonte en 1998.

Chaque pays a accepté de déposer un plan de consultation pour son propre pays. Le Canada a déposé un plan en 1998 (responsable : Conseil de gestion du caribou de la Porcupine). Les États-Unis n'ont pas déposé leur plan jusqu'ici.

Les règles et méthodes ont été adoptées par le conseil, et des révisions y ont été apportées selon les besoins. La dernière mise à jour a été effectuée en 2015.

Le CGCP canadien se réunit chaque année en février avec les parties du plan de gestion exhaustif de la récolte du caribou de la Porcupine afin de déterminer l'état de la gestion de la harde, y compris une assemblée publique pour échanger des renseignements sur l'état actuel de la harde.

Rapports

Le Conseil prévoit publier un rapport annuel en 2017 et établir une présence sur le Web.

Des documents et des rapports historiques ont été recueillis par le Canada et les États-Unis et sont disponibles auprès du bureau de Whitehorse du Service canadien de la faune. Dès que l'on aura convenu de la présence sur le Web et qu'elle aura été établie, les documents historiques seront numérisés et disponibles en ligne.

Résultats

Le Canada fait appel au Conseil pour influencer ses homologues américains et les amener à améliorer sans cesse la collecte de données sur la récolte auprès des collectivités autochtones de l'Alaska, de manière à améliorer la gestion de la harde.

Le Canada fait appel au Conseil pour souligner l'importance de la Réserve faunique nationale de l'Arctique, y compris de la présumée « zone 1002 », en tant que zone de mise bas et d'élevage, afin d'assurer le bien-être du troupeau et des groupes d'utilisateurs canadiens.

Les activités de gestion dirigées par le Conseil comprennent les plans de récolte et les activités de collecte de données conçus afin de maintenir la santé du troupeau. Les relevés réalisés et analysés conjointement par les États-Unis et le Canada ont démontré que la population de la harde est en bonne santé. Selon [un relevé sur la population effectué en juillet 2017 par le gouvernement du Yukon et l'Alaska Department of Fish and Game](#), la population est passée d'environ 198 000 caribous en 2013 à 218 000. La harde a crû annuellement à un taux de 3,7 pour cent depuis l'estimation de 169 000 en 2010.